

Le 29 janvier 2007

Madame Josée Primeau
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
575, rue Saint-Amable, 2^e étage, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes

Madame,

En réponse à la question provenant de la commission chargée de l'examen du projet transmise le 11 janvier 2007, c'est avec plaisir que je vous sou mets les renseignements suivants :

C44 À ce stade-ci de l'évaluation, êtes-vous satisfaits des mesures de sécurité proposées par l'initiateur du projet, autant pour le terminal que pour le gazoduc?

La garantie, faite par l'initiateur du projet, du respect des normes canadiennes de conception pour le terminal (CSA-Z276) et pour le gazoduc (CSA-Z662), l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence conforme à la directive du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et l'intérêt de l'initiateur du projet de participer au CMMI, nous démontre la volonté du promoteur d'assurer une gestion adéquate des risques. Présentement, le ministère de la Sécurité publique poursuit sa réflexion pour évaluer le besoin de mesures additionnelles. Cependant, à moins de situations exceptionnelles, les garanties fournies par l'initiateur satisfont le Ministère.

Espérons que ces renseignements vous satisferont, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dave Castegan

c.c. : Robert Lortie, chef du Service du soutien aux régions